



Achat d'un article pendant les soldes

Par **Tianysse**, le **17/07/2012** à **09:37**

Bonjour,

J'ai souhaité faire l'acquisition d'un article pendant les soldes (vente à distance, article à -40%). Par téléphone la conseillère clientèle m'informe que le produit est en rupture de stock mais qu'il sera disponible à compter de septembre sur la nouvelle collection (article non soldé). Je décide tout de même de passer commande et d'être livrée en septembre.

Cette semaine, je reçois un mail du transporteur m'informant que mon article me sera livré cette semaine (donc pendant les soldes).

J'appelle donc la conseillère clientèle qui m'explique qu'elle ne peut m'appliquer le prix soldé car même s'il s'agit du même produit, ce n'est pas la même collection (l'article soldé était sur la collection printemps/été, celui qui m'est livré sur la collection automne/hiver).

Est-ce légal ?

Merci par avance pour votre réponse.

Bien cordialement,

Par **janus2fr**, le **17/07/2012** à **13:33**

Bonjour,

Ne peuvent être soldés que les articles en stock chez le vendeur depuis au moins un mois. Si l'article qui vous est vendu est de la nouvelle collection, il ne peut donc pas être soldé.

Par **Tianysse**, le **17/07/2012** à **16:46**

Bonjour,

Merci pour votre réponse. Pour être sûre d'avoir bien compris : cet article était soldé. Il est aujourd'hui en rupture de stock pour les soldes mais pas en rupture de stock pour la nouvelle collection non soldée...

Est-ce bien ça ?

Bien cordialement,